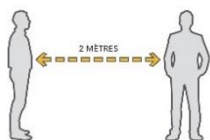


PROCOLE SANITAIRE

- Respecter les règles de distanciation
- Porter correctement le masque de façon permanente
- Ne pas se serrer les mains ou s'embrasser
- Se laver régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude ou mouchoir jetable



Avenant au règlement intérieur

Cet avenant vient compléter le règlement intérieur destiné aux stagiaires et en vigueur dans notre enceinte.

Il a pour but de faire respecter les mesures gouvernementales imposées aux centres de formation par le Ministère du Travail qui permettront de gérer au mieux cette crise sanitaire

Principes élémentaires applicables par les apprenants :

1. Avant votre venue :

Vous vous engagez, notamment, à ne pas venir en cas de suspicion d'apparition de symptômes évoquant un COVID 19 que ce soit vous ou un membre de votre famille.

Vous devez prendre votre température corporelle avant le départ pour l'établissement et, en cas de symptômes ou de fièvre, contacter le médecin traitant.

2. Dans notre enceinte, vous vous engagez à respecter

- le port du masque obligatoire durant toute la durée de la formation en salle de cours et dans les couloirs.
- A l'extérieur pendant les moments de pause : à garder une distance de 1m
- A vous laver et désinfecter régulièrement les mains.
- A respecter les gestes barrière
- A venir en cours avec tout le matériel nécessaire à la formation et s'engager à ne pas le prêter

Face au COVID nous sommes tous responsables.

NOM PRENOM :

Le Président
Michel MERLIN

Formation :

Date :

Signature,

